



LE CONSEIL D'ÉCOLE

IMPLIQUEZ-VOUS
DANS LA VIE SCOLAIRE
DE **VOTRE ENFANT!**



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca



MANDAT

Le conseil d'école travaille étroitement avec le personnel de l'école, les parents, les tuteurs ou tuteurs des élèves, le Conseil scolaire Viamonde et la communauté francophone pour offrir des recommandations diverses à la direction visant notamment à améliorer le rendement des élèves et à promouvoir l'école dans sa communauté.

EXEMPLES DE PROJETS RÉALISÉS

- Activités de financement pour l'achat et l'installation d'un module de jeu extérieur
- Demande de projet de participation des parents au Ministère de l'Éducation
- Organisation d'activités scolaires communautaires (ex. fêtes champêtres)
- Formations et sessions d'information pour les parents de l'école

COMPOSITION

Les membres de chaque conseil d'école proviennent des groupes suivants :

- Parents, tuteurs ou tuteurs des élèves de l'école
- Représentants de la collectivité francophone dont l'école fait partie
- Élèves (dans le cas des écoles secondaires)
- Direction de l'école
- Membre du personnel de l'école

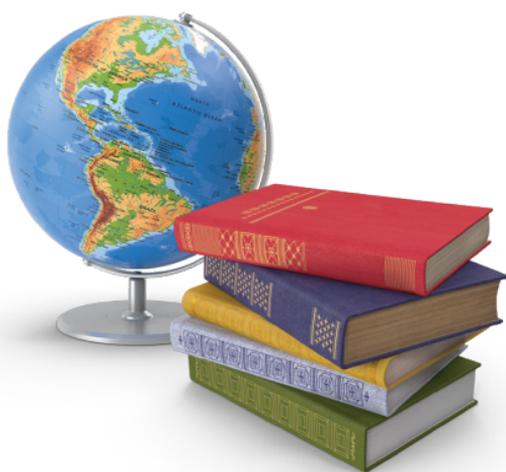


IMPACTS POSITIFS

Les recherches démontrent que les élèves réussissent mieux leurs études et sont plus enclins à les poursuivre à un niveau supérieur quand les parents, tutrices et tuteurs soutiennent activement leur vie scolaire.

On le voit chez l'élève par :

- son comportement plus positif
- son engagement dans l'apprentissage
- sa réussite et son obtention du diplôme d'études secondaires
- sa présence à l'école
- son attitude plus favorable envers l'école



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les membres du conseil d'école :

- ont un rôle consultatif
- fournissent des conseils éclairés à la direction d'école sur toute question relative au rendement des élèves, au code de conduite des élèves et aux procédures de l'école
- examinent les questions étudiées dans une perspective globale propre à l'école
- sont tous des partenaires égaux
- font la promotion de l'école dans la communauté en respectant les directives du Conseil
- s'assurent que les propos ne risquent pas de porter atteinte à la réputation du Conseil et de l'école
- publient chaque année un rapport qui :

- ✓ fait état des objectifs, des activités et des réalisations menées par le conseil d'école
- ✓ inclut le rapport financier annuel décrivant les activités de financement entreprises par le conseil d'école
- ✓ est partagé avec l'ensemble des parents, tuteurs et tutrices

PERSONNE-RESSOURCE

Mme Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation
416 614-5918 • verreaultt@csviamonde.ca



Conseil scolaire Viamonde
csviamonde.ca